



Nuisances sonores répétées

Par **ELLAYA**, le **12/07/2008** à **14:53**

Bonjour,

Depuis deux ans, je suis incommodée par les tapages que causent des voisins par des fréquentes fêtes qui se terminent très tard en général 23 heures. J'ai essayé d'avoir une discussion avec les maîtres des lieux, cela s'est très mal passé car leur fils a faillit me frapper. Je les ai convoqués à la Maison de Justice afin de trouver une solution à l'amiable, cela s'est soldé par un échec, le médiateur a dû mettre un terme à l'entretien à cause du fils qui m'a traitée de conne.

J'ai fini par déposer plainte auprès du Procureur de la République, les voisins en ont fait de même contre moi, pour véhicule entravant la chaussée, avec, à l'appui des faux témoignages.

Du coup, Le Procureur de la République ne veut que je lui adresse un quelconque courrier concernant cette affaire.

Je vis seule avec un enfant mineur, à qui devrais-je m'adresser si je devais face à une situation semblable ,

Le Procureur a t il le droit d'agir ainsi,

Par **Tisuisse**, le **12/07/2008** à **18:52**

En renouvelant votre dépôt de plainte par LR/AR au doyen des juges d'instruction près du tribunal de